

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2022

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 155

présenté par
Mme Ménard

à l'amendement n° 81 de M. Jean-René Cazeneuve

APRÈS L'ARTICLE 16

À l'alinéa 1, après le mot :

« définies »

insérer les mots :

« d'un commun accord ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le chef de l'Etat comme madame le Premier ministre ne cessent de vanter la concertation et le couple "maire-préfet" ou "EPCI-préfet". Ce "couple" ne peut avoir de véritable existence que si les préoccupations des élus sont véritablement prises en compte et si la décision est prise d'un commun accord et non imposée d'en haut...